

2026 - 55



**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION « MIELLERIE COLLECTIVE DE BORDEAUX METROPOLE »
POUR UN ATELIER DECOUVERTE DESTINE AUX ENFANTS ET EQUIPES DE
L'ALSH JEAN JAURES DU BOUSCAT**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-43 du 27 mars 2026 portant délégation à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet éducatif de territoire et ses orientations pédagogiques,

DECIDE

Article 1^{er} : Une convention est signée avec l'association « Miellerie collective de Bordeaux Métropole », 12 rue de la gare - 33320 EYSINES, pour un atelier découverte de la vie des abeilles destiné à l'attention des enfants et équipes de l'ALSH Jean Jaurès.

Article 2 : L'intervention se déroulera le 17 juin 2026 et sera dispensée à titre gracieux par Madame Marie-Cécile Marcou.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat, le 18/06/26

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Marie DA ROCHA

1